

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 octobre 2010

Etaient présents : Mesdames et Messieurs MORIZET Pierre, BERNERON Marcel, PLANTUREUX André, MARANDON Evelyne, FAURE Josette, BERNARD René, GATEAULT André, TISSIER Jacques, RENAUD Eliane, DENYS Serge, MOINEREAU Marie-Thérèse, ANDRE René, PASQUER Alain, DUMAS Robert, GOMBERT Annick, JACQUET Alain, DENIS Christian, HOUSSIN Patrice, LALOGÉ Eric, LIAUDOIS Michel, JULIEN Lucien, DUPUY Olivier, MERIOT Claude, CELADON Jean-Jacques, CAILLAUD Roland, PICCOLO Jean, LAMAMY Jean-Marie, DUPIN Françoise, CRUNELLE Fabienne, VACHAUD Edith, BERNARD Thierry, CHEZEAUX Jean-Louis, CAUMON Roger, BROUILLARD Patrick, MATHE Isabelle, MATHE Monique, HERVO Dominique, MARCILLY Nicole, BLANCHARD Gérard, GARNIER Marie-Paule

En ouvrant la séance et revenant sur le compte rendu de la précédente réunion, le Président intervient et donne notamment des informations complémentaires sur la rencontre en Préfecture le 24 septembre sur les cours d'eau ; sur la manifestation « voie verte » du 26 ; il félicite tous les partenaires et toutes celles et tous ceux qui ont œuvré à la réussite de cette journée.

LECTURE PUBLIQUE

Madame CLERC, Directrice de la Bibliothèque départementale de l'Indre a présenté la lecture publique dans l'Indre et plus particulièrement sur le territoire communautaire.

La Bibliothèque départementale de l'Indre emploie 12 personnes dans 1350 m² de bâtiments et utilise 2 bibliobus et un véhicule utilitaire.

Sur 103 bibliothèques, 10 proposent des ressources numériques.

Elle note un changement de pratiques dans la façon dont le public utilise les bibliothèques. Il y a de moins en moins de prêts d'ouvrages alors qu'il y a plus de fréquentation. Les bibliothèques deviennent en fait un lieu de rencontres et d'échanges.

Sur le territoire communautaire, il y a 9 bibliothèques : Le Blanc, Tournon-St-Martin, Oulches, Rivarennes, Sacierges-St-Martin, Thenay, Ingrandes, Méridon et Fontgombault.

5 d'entre elles sont en gestion informatisée et 3 proposent des accès à internet.

Elles fonctionnent avec 4,5 salariés et 35 bénévoles mais il y a un manque de plages horaires ouvertes au public puisque 70 % d'entre elles sont ouvertes moins de 8 heures par semaine. Ce sont 6 784 habitants soit 36 % de la population du territoire qui n'ont pas d'offre de lecture aujourd'hui.

Les fonds documentaires sont composés à 97 % d'ouvrages imprimés et à 3% de documents sonores.

20 % de la population du territoire communautaire sont inscrits dans une bibliothèque (la moyenne nationale est de 17 %) avec une forte concentration sur Le Blanc et Tournon.

Les 0/19 ans représentent 45 % du public. Ceci s'explique par le fait que le territoire compte 59 classes, 3 collèges et 1 lycée.

Elles sont fréquentées, comme la moyenne nationale par 65 % de femmes.

Madame CLERC indique qu'elle a déjà animé un certain nombre de réunions à thèmes avec les différents intervenants des bibliothèques.

La prise de compétence de la lecture publique par la CDC permettrait de gommer ces inégalités. Chaque lecteur pourra retirer des ouvrages dans toutes les bibliothèques du territoire. Mais ceci passera par le recrutement d'une personne chargée de la mise en réseau indispensable des fonds documentaires et de l'animation de ce réseau. Au niveau financier, cette dépense nouvelle devra être fiscalisée.

Ce calcul sur la fiscalisation sera mené par la collectivité dans les prochaines semaines.

RENTREE SCOLAIRE 2010/2011

Monsieur Claude MERIOT annonce une stabilité d'effectifs avec 23 écoles, 63 classes soit 1 448 élèves. Une classe CLIS a été déplacée à Saint-Gaultier, une classe a été ouverte en primaire à Tournon Saint Martin, école qui a vu l'arrivée d'une vingtaine d'élèves de Tournon-Saint-Pierre (suite à la fermeture de l'école).

Le territoire communautaire compte 13 garderies, 18 cantines. C'est une moyenne de 1 100 repas par jour qui est servie dans les restaurants scolaires.

Pour le moment, aucune information n'est connue sur la carte scolaire. Une réflexion est toujours menée sur les circuits courts et les achats commencent à être réalisés auprès de producteurs locaux.

Claude MERIOT rappelle les règles des sorties scolaires. La commission sortie scolaire s'est réunie cette année en septembre pour statuer sur les demandes des écoles en sortie classes de découverte avec nuitées.

Les demandes ont été très nombreuses. Certaines demandes ont été refusées (report sur l'année suivante) ou modifiées en lien avec les enseignants. La commission a appliqué les critères de choix dont elle s'était dotée en 2008 :

- Financement des cycles 2 et 3 uniquement.
- Priorité donnée aux enfants qui n'ont pas bénéficié de classe découverte (chaque année une classe d'âge différente).
- Obligation de financement d'une partie par les parents
Calcul avec participation du Conseil Général = 50 % CDC + 25 % CG + 25 % coopératives scolaires et parents
Calcul sans participation du Conseil Général = 66 % CDC + 34 % coopératives scolaires et parents
- Demandes faites avant le 15 juin de l'année précédente

Il remercie les communes qui ont mis du personnel municipal à disposition pour faire des travaux dans les classes notamment les peintures.

Les grands travaux déjà réalisés cette année sont :

- un programme d'huisseries au Blanc et à Pouligny-Saint-Pierre,
- l'agrandissement d'un réfectoire en ville haute,
- des faux plafonds à Ruffec,
- les cours d'école de Roussines, La Pérouille et Oulches,
- des travaux à l'Inspection Primaire.

Claude MERIOT fait remarquer aux élus qu'il y a deux communes où les dérogations qui ont été données risquent de mettre en péril l'école. Il rappelle que si la dérogation est accordée en dehors du cadre législatif, la commune d'accueil est en droit de demander une participation financière. Il attire leur attention sur la nécessité d'être vigilants et de s'en tenir à la loi.

Alain PASQUER souligne la qualité des relations avec l'Education nationale.

Concernant le Contrat Educatif Local, la Communauté de Communes ne peut pas compenser financièrement les manques de l'Etat. Aussi, il est décidé qu'elle participera éventuellement à l'acquisition de petit matériel mais plus au financement de personnel.

BILAN ACTIVITE 2009

Le Président présente le bilan d'activité 2009 dont un exemplaire avait été envoyé à chaque délégué communautaire. Le Conseil Communautaire approuve le document. Le Président précise que ce document devra être présenté à chaque conseil municipal.

A cette occasion, plusieurs élus soulignent la qualité du travail de l'équipe verte.

ACTIONS ECONOMIQUES

Monsieur Serge DENYS informe le conseil de la location d'un bâtiment modulaire au profit de l'entreprise STENO pour un montant de 6768 € pour 5 mois afin de permettre le recrutement de personnel.

Davy FOUCHER quittera un module de l'Hôtel d'Entreprises au 1^{er} décembre 2010, la société Sténo pourra donc utiliser le module ainsi libéré.

Le Conseil Communautaire se prononce favorablement et à l'unanimité pour autoriser le Président à demander des subventions pour l'extension de la ZI des Daubourgs. L'étude a été confiée au cabinet ADEV.

Sur la ZA de Pouligny-St-Pierre, deux entreprises ont manifesté le souhait de s'y installer.

Les ambulances du Cygne souhaiteraient s'installer dans des locaux sur le site de la Gare.

Monsieur Serge DENYS annonce que la prochaine réunion de la commission économique se tiendra le 29 Octobre.

QUESTIONS DIVERSES

Le Président précise que le chiffrage pour engager une étude sur une chaudière bio-masse à bois n'est pas arrivé. Il propose donc au Conseil d'attendre le montant pour se prononcer.

Monsieur Dominique HERVO indique que la journée d'inauguration de la voie verte le 26 Septembre dernier a été un succès. 26 équipes étaient engagées sur le combiné, 200 randonneurs se sont retrouvés le midi au centre de loisirs de Fontgombault pour partager le repas de produits locaux préparé et servi par du personnel de la Communauté de Communes. Il en profite pour remercier tous les bénévoles qui ont contribué au succès de cette journée.

Madame VACHAUD fait remarquer la courtoisie des sportifs.

Concernant le classement des cours d'eau, Dominique HERVO invite les élus à toujours autant de vigilance. Suite à la réunion en préfecture du 24 septembre, il informe le conseil qu'il y aura davantage de concertation. Il explique que les seuils Grenelle doivent être en conformité avec les poissons migrateurs et les sédiments et qu'il y en a 49 dans le Département de l'Indre.

Le Conseil communautaire décide de confier la maîtrise d'œuvre des multi-accueils de Tournon-St-Martin et Pouligny-St-Pierre à Jean-François LALOGÉ et Maisons en Brenne (Pascal DIES) en co-traitance.

Le Président informe le conseil communautaire qu'il devra très probablement se réunir d'ici la fin du mois d'Octobre sur la réforme de la taxe d'habitation (suite à la suppression de la taxe professionnelle).

